



**HAL**  
open science

## Lally-Tollendal père et fils

Pierre Bodineau

► **To cite this version:**

Pierre Bodineau. Lally-Tollendal père et fils. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2007, pp.115-127. halshs-00418936

**HAL Id: halshs-00418936**

**<https://shs.hal.science/halshs-00418936>**

Submitted on 23 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LALLY-TOLLENDAL PÈRE ET FILS

Pierre BODINEAU

Le nom de Lally-Tollendal évoque d'abord la victime d'un scandale judiciaire de la fin de l'Ancien Régime, moins connu que l'affaire Callas mais dans lequel le Parlement de Bourgogne joua un rôle peu glorieux et qui permit à Voltaire de mener l'un de ses derniers combats contre la justice des Parlements. Mais c'est aussi le nom de son fils, devenu membre de l'assemblée constituante et l'un des dirigeants de ceux qu'on appelle les « Monarchiens », qui fut durant les premiers mois de la Révolution l'idole des foules parisiennes, héros de « ces temps d'inexpérience, de générosité, d'enthousiasme, temps d'immortelle mémoire, vers lequel se tourneront avec admiration et avec respect les regards des hommes quand ceux qui l'ont vu et nous-même auront disparu depuis longtemps »<sup>1</sup>.

Père et fils ont connu des destins singuliers et les malheurs du père ont été la cause des engagements du fils : le sort de l'un éclaire la vie de l'autre alors que père et fils ne se sont jamais connus. Sans cette injustice, le jeune Lally n'aurait sans doute pas joué le rôle qui fut le sien dans les premiers mois de la Révolution, une Révolution dont il fut d'abord une figure emblématique avant de devenir l'un de ses adversaires les plus acharnés.

Dans les premiers mois qui suivirent la transformation des États généraux en Assemblée Nationale, Lally demeura longtemps un symbole vivant des iniquités du régime précédent. Mais l'échec des Monarchiens et de leurs conceptions politiques le conduisit au bout de cinq mois seulement à mettre fin à sa carrière publique, fulgurante mais close pour lui par l'échec de ses idées et de ses rêves ; il ne pouvait imaginer le « spectacle terrible » d'une France sans Roi.

Nous évoquerons successivement la vie et la mort tragique du lieutenant général Lally-Tollendal (« une destinée bien singulière »). Puis nous nous attacherons au combat de Lally-Tollendal fils pour réhabiliter la mémoire de son père, ce père dont il ignorait l'existence jusqu'à son exécution (« Au nom du père »).

Ensuite, nous suivrons Lally « en Révolution », cherchant à convaincre l'assemblée de la possibilité de mettre en place une monarchie à l'anglaise (« Lally en Révolution »). Enfin,

---

<sup>1</sup> Tocqueville (Alexis de), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, Col. Idées, 1967, t. I, p. 317-319. « Alors les Français furent assez fiers de leur cause et d'eux-mêmes pour croire qu'ils pouvaient être égaux dans la liberté ».

viendront les temps de l'exil et, beaucoup plus tard, de la Restauration de ce royaume modernisé dont il rêvait en 1789 (« L'exil ... et le Royaume »).

**I – « Il y a des destinées bien singulières »** (Voltaire à propos de Lally-Tollendal dans une lettre à Du Plessis du 17 mai 1766)<sup>2</sup>.

Est-ce à son origine irlandaise que Thomas-Arthur Lally, baron de Tollendal, doit en partie sa mauvaise réputation ? Michelet, qui n'aime pas la famille, donne son sentiment : « la France étourdiment, a souvent employé des fous sauvages ou intrigants, héros écerclés ou fourbes, comme les O'Rully, Lally d'Irlande... Gens dangereux, brillants, nés pour la gloire et les chutes finales, pour faire miracle et nous casser le cou »<sup>3</sup>. Et de décrire « un homme né tristement et de mauvais augure, marqué du sort d'avance ».

Pourtant Lally, né à Romans en 1702, avait fait une belle entrée dans la vie, connaissant le baptême du feu alors qu'il était encore enfant et que son père commandait déjà un régiment. En 1745, il s'illustre glorieusement à la bataille de Fontenoy, victoire gagnée in extremis sur les Anglais grâce à la cavalerie : il est promu brigadier sur le champ de bataille à 43 ans. Après avoir assuré les fonctions d'aide de camp du prétendant Edouard Stuart durant sa courte équipée, il est nommé en 1757 commandant en chef de tous les établissements français aux Indes orientales avec le titre de lieutenant général, nomination contestable et inexplicable.

Ces établissements comprennent alors Pondichéry et ses dépendances, où les Français se sont installés depuis 1673, site médiocre pour la navigation mais bon pour le commerce, à l'embouchure d'un fleuve qui permet de pénétrer à l'intérieur du pays. Un fort domine la « ville blanche » et la ville indienne ; 120 000 habitants y vivent. D'autres établissements sont sous dépendance française : Karikal, un grand bourg au sud ; Yanaon, simple entrepôt pour l'achat des cotonnades. Encore plus au sud, Chandernagor, de moindre dimension, est le plus actif pour le commerce, étant situé sur le principal bras du delta du Gange irriguant le riche Bengale ; enfin Mahé d'où vient le précieux poivre.

En 1742, Joseph-François Dupleix – il est l'oncle de Joseph Dupleix De Bacquencourt, qui rapportera au Conseil le dossier de révision du procès Callas et fera casser le jugement du Parlement de Toulouse ; c'est lui qui sera intendant de Bourgogne de 1774 à 1781 – avait été nommé gouverneur général de l'Inde alors que les affrontements avec l'Angleterre connaissaient un nouveau développement.

---

<sup>2</sup> Voltaire, Correspondance, Paris, Pléiade 1983, t. VIII, p. 468.

<sup>3</sup> Michelet (Jules), Histoire de France, Paris, J. de Bonod, 1979, t. 19, p. 150.

Profitant de la désagrégation de l'empire du Grand Moghol et des rivalités entre princes hindous, il a réussi à asseoir son autorité sur la plus grande partie du Deccan alors que les Anglais possédaient depuis le XVI<sup>e</sup> siècle des comptoirs dans le nord de l'Inde (Calcutta, Bombay et Madras plus au sud). Mais Dupleix n'est pas suivi par les directeurs de la Compagnie des Indes qui voulaient « beaucoup de marchandises et point de victoire », ce qui explique son rappel en 1754.

Les Anglais font face à l'insurrection d'un chef hindou du Bengale Souradja-up-Daoula et prennent Chandernagor puis font la conquête de tout le Bengale : la concurrence avec la France est de plus en plus forte.

Un équilibre fragile est alors instauré mais il suffit de peu de choses pour rallumer la guerre franco-anglaise. C'est ce qui est décidé en 1758 : cette même année, Lally débarque donc à la tête d'un corps expéditionnaire de 3 000 hommes. Après les premiers succès, l'expédition tourne au désastre : il assiège Madras mais ne peut prendre la ville qui continue d'être ravitaillée par la flotte anglaise. Au contraire, il se fait prendre au piège dans Pondichéry avec 700 hommes contre plus de 20 000 anglais et malgré le courage des troupes doit se rendre sans conditions après un siège de 5 mois, le 14 janvier 1761 : il est emmené à Londres en captivité. Le traité de Paris, deux ans plus tard, consommera notre ruine : toute la flotte française a été détruite ou prise ; l'Inde toute entière passe aux Anglais, à l'exception de 5 comptoirs. La politique de Choiseul néglige de plus en plus les aventures coloniales : bientôt les philosophes et les économistes critiqueront le peuplement des terres lointaines et le même Choiseul supprimera la Compagnie des Indes en 1769. Comment expliquer cet échec qui est davantage celui d'une politique que celui d'un homme ?

Sans doute Lally a-t-il commis des erreurs : brutal, maladroit, il s'est brouillé avec le chef d'escadre d'Aché et le commandant des troupes de la Compagnie des Indes Bussy.

Voltaire écrira plus tard : « Je vois bien que Lally s'était fait détester de tous les officiers et de tous les habitants des Pondichéry »<sup>4</sup> et dans une autre lettre « je l'avais connu comme un homme violent et absurde. Je ne m'étonne pas qu'il ait trouvé tout d'un coup le secret de se faire des ennemis de tous les officiers et de tous les habitants de Pondichéry »<sup>5</sup> ; il traitait par exemple les Hindous de « misérables noirs ».

Mais il y a d'autres raisons : dans un ouvrage anglais du Colonel John Bidulph sur Dupleix, l'auteur note que Lally en débarquant était plus fort que Dupleix l'avait jamais été :

---

<sup>4</sup> Voltaire, Correspondance, Paris, Pléiade 1983, t. VIII, p. 483. Lettre du 29 mai 1766 à M. de Chabanon.

<sup>5</sup> *Id.*, p. 486. Lettre du 30 mai 1766 à M. de Dampierre d'Hornay

mais « So long as the English had the superiority at sea, French predominance in India was impossible... It was France that has failed in India as in America »<sup>6</sup>.

Michelet constate, de son côté, que « l'intérêt de Choiseul pour excuser les fautes de sa guerre de sept ans, était certainement de se rejeter sur Lally, de le perdre »<sup>7</sup>. Emprisonné à Londres, Lally aurait pu y rester : il voulut pourtant répondre de ses actes face aux accusations dont il était l'objet et revint en France malgré les avertissements qui lui avaient été adressés, peut être par Choiseul lui-même selon Michelet. Il est aussitôt arrêté et emprisonné à la Bastille durant près de 4 années. Traduit enfin devant la Grand' Chambre du Parlement de Paris, il est reconnu coupable à l'unanimité d'avoir « trahi les intérêts du roi et de la Compagnie des Indes et de concussion » ; l'arrêt le « prive de ses états, honneurs et dignité et le condamne à avoir la tête tranchée en place de Grève »<sup>8</sup> : l'arrêt est du 6 mai 1766 ; L'exécution eut lieu 3 jours plus tard.

Écoutons encore Michelet : « Tant de gens ruinés avec la Compagnie des Indes entourent le Parlement. Ces magistrats si ignorants et des choses militaires, et de l'Inde, et de tout, n'en trouvent pas moins que Lally a trahi les intérêts du roi. Trahi ? Est-ce par erreur ou par sottise ?

Quand on lui lut ce mot, « trahi (Lally) entra en fureur, prit un couteau, se poignarda. Il ne put se tuer. On l'amena hurlant, – il est âgé de 64 ans – on lui mit un bâillon ; on le mit dans un tombereau, on le frappa, on le manqua ; enfin on lui scia la tête »<sup>9</sup>. Madame de Deffand écrit à Walpole : « Lally est mort comme un enragé... Comme on eut peur qu'il avalât sa langue, on lui mit un bâillon... On a été content de tout ce qui a rendu le supplice plus ignominieux, du tombereau, des menottes, du bâillon. Le bourreau a rassuré le confesseur qui craignait d'être mordu. Le peuple battait des mains durant l'exécution. Lally était un grand fripon et de plus il était fort désagréable »<sup>10</sup>.

Sur le lieu de l'exécution accourut alors un adolescent de 15 ans ; voici son récit : « je courus pour lui porter mon premier hommage et mon éternel adieu – car le jeune Trophime Gérard venait enfin de découvrir qui était son père – pour lui faire entendre au moins la voix

---

<sup>6</sup> Bidulph (Colonel John), *Dupleix*, London, White & Co, 1910, p. 168 à 170. Sur l'histoire des établissements français en Inde, Martineau (Alain), *Dupleix et l'Inde française*, Paris, 1925-1927, 4 volumes. Haudrère (Philippe) et Le Bouëdec (Gérard), *La Compagnie des Indes*, Tours-Ouest-France, 2001.

<sup>7</sup> Michelet (Jules), *op. cit.*, p. 150-151.

<sup>8</sup> B.M. Dijon. Fonds Milsand. Le procès Lally : recueil des pièces.

<sup>9</sup> Michelet (Jules), *op. cit.*, p. 151. « La tête de Lally était le seul acompte qu'on pût donner à la misère publique, aux enragés de l'inde et aux désespérés du Canada, aux rentiers faméliques qui, d'époque en époque, toujours ajournée, se mouraient ».

<sup>10</sup> Lescure, *Correspondance complète de la marquise du Deffand avec ses amis : classées dans l'ordre chronologique... précédée d'une histoire de sa vie, de son salon et de ses amis*, Paris, 1865, 2 vol., Statkine Reprints, Genève, 1971.

d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser sur l'échafaud où il allait périr. J'ai couru vainement. On avait hâté l'instant. Je n'ai vu que la mare de son sang »<sup>11</sup>. Il est temps d'évoquer le second Lally et son combat pour rétablir l'honneur perdu de son père.

## II – « Au nom du père »

Trophime-Gérard est un « enfant de l'amour » né de l'union du général Lally et de sa maîtresse Félicité Crafton : on l'a élevé dans l'ignorance de son origine dans la paroisse d'Harcourt, charmant village normand sur la route de Neubourg. C'est au collège d'Harcourt qu'il fait de brillantes études. Le jeune Lally choisit une carrière militaire à 22 ans et deviendra capitaine en second au régiment de cavalerie-cuirassiers : il a obtenu confirmation de sa parenté légitime et va désormais consacrer sa vie à la réhabilitation du général Lally. Dans ce combat, il va pouvoir compter sur des alliés : outre Voltaire, il y aura le jeune Roi Louis XVI, monté sur le trône en 1774 et surtout la Reine Marie-Antoinette qui défend son « petit martyr », la princesse d'Hénin, future égérie des Monarchiens dont le salon sera un des lieux de rencontre des conservateurs. Voltaire, qui croit longtemps qu'il a à faire au neveu de Lally, apprécie plus le fils que le père : « Il a de l'esprit, de la valeur, de l'opiniâtreté : il veut venger le sang de son père, le public sera pour lui »<sup>12</sup>.

C'est que, pour Voltaire, même si le personnage n'était pas intéressant, il n'était pas coupable comme il l'écrivait déjà sur un ton bien primesautier à Le Rond d'Alembert dès 1766, après l'exécution : « Vous souciez vous beaucoup du bâillon de Lally et de son gros cou que le fils aîné de M. l'exécuteur a coupé fort maladroitement pour son coup d'essai ? ... Je sais bien que c'était un homme très violent... mais je parierais mon petit cou qu'il n'était point traître »<sup>13</sup>.

Et si Voltaire accepte bien d'aider le jeune Lally dans son combat, il ne cesse de faire des réserves et sur la cause qu'il va défendre, et sur la stratégie qu'il faut employer. A le lire, il est surtout intéressé par « tout ce qui se passe dans l'Inde à cause des brahmes (bramanes) mes bons amis, qui sont les prêtres de la plus ancienne religion qui soit au monde, mais non pas de la plus raisonnable »<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Orateurs de la Révolution Française, I, Les Constituants-Direction de Furet (François) et Halevi (Ran), NRF, Gallimard, 1989, p. 1311 et s.

<sup>12</sup> Voltaire, Correspondance, Paris, Pléiade, vol. XII, 1988, p. 779. Lettre du 3 mars 1777 à M. de Plessis, duc de Richelieu.

<sup>13</sup> *Id.*, t. VIII, p. 497. Lettre du 13 juin 1766 à J. Le Rond d'Alembert.

<sup>14</sup> *Id.*, t. VIII, p. 452. Voltaire écrit des « fragments sur l'Inde » : « Sachant très bien que le public ne se soucierait point du tout aujourd'hui du procès de Lally, que tout s'oublie, qu'on ne s'intéresse ni à Louis XIV ni

Voltaire s'interroge par exemple sur les origines et le désintéressement du général exécuté : « M. de Tollendal me répond sur la noblesse des Lally qu'ils avaient un château en Irlande dès le VII<sup>e</sup> siècle : en ce cas sa maison est beaucoup plus ancienne que celle du Roi. M. le Vicomte de Fumel, reconnu pour être véritablement d'une des plus anciennes maisons de l'Europe, dit que feu Lally était absolument sans naissance comme sans vertu ». Puis il s'interroge sur « quinze cent mille francs qui auraient été déposés chez un avocat par Lally, ce qui, compte tenu du fait qu'il n'avait pas de fortune, ne serait pas une preuve bien convaincante de son innocence »<sup>15</sup>.

Pourtant, Voltaire, après avoir lu les mémoires du procès, s'est persuadé qu'il n'y a eu ni concussion, ni trahison, que Lally a été condamné uniquement sur « des injures assez vagues et des récits confus d'opérations militaires dont un Conseil de guerre aurait bien de la peine à juger »<sup>16</sup>. Aussi s'est-il mis sans hésiter en 1773 au service de la cause : « Je m'offre à être votre secrétaire malgré mon âge de quatre vingts ans et malgré les suites très douloureuses d'une maladie qui m'a mis au bord du tombeau. Ce sera une consolation pour moi que mon dernier travail soit pour la défense de la vérité »<sup>17</sup>.

Effectivement, le patriarche de Ferney va le conseiller utilement : pour lui par exemple il ne faut pas s'en prendre, aux anciens collaborateurs du général qui ont critiqué son action et conduit à sa condamnation : « J'ajoute, et avec chagrin, qu'il faudra se résoudre à épargner autant qu'on le pourra les ennemis qui ont déposé contre leur général. Ils sont en grand nombre et on doit songer, ce me semble, plutôt à justifier le condamné qu'à s'emporter contre les accusateurs ; sa mémoire réhabilitée les couvrira d'opprobre... Vous aurez la consolation d'entendre la voix du public se joindre à la vôtre, et ce cri général éveillera la justice »<sup>18</sup>.

Devant le Conseil d'État privé, Lally défend son père avec talent : « Le Parlement avait été constitué juge de mon père par lettres d'attribution et ces lettres ne faisaient mention que du crime de concussion, du crime de haute trahison et de l'allégation d'abus d'autorité. Donc le Parlement ne devait juger que sur ces crimes et sur cette allégation. Le Parlement, dans son arrêt, n'a pas dit un mot du crime de concussion ni du crime de haute trahison. Donc il a déclaré mon père innocent sur ces deux chefs. Il l'a condamné à mort en n'articulant que l'allégation d'autorité et cette allégation vague, à peine tolérable dans une plainte, inadmissible dans un arrêt, dénuée même de sens dans le cas présent, ne peut, en aucun cas,

---

à Henri IV, et qu'il faut toujours piquer la curiosité... par quelque chose de nouveau, j'ai fait un petit précis des révolutions de l'Inde » (Correspondance, *op. cit.*, t. XI, p. 423-424).

<sup>15</sup> *Id.*, t. XI, p. 391. Lettre du 26 juin 1773 à F.-L. Marin.

<sup>16</sup> *Id.*, t. VIII, p. 497. Lettre du 13 juin 1766 à J. Le Rond d'Alembert.

<sup>17</sup> *Id.*, t. XI, p. 331. Lettre du 28 avril 1773 au chevalier T.-G. de Lally-Tollendal.

<sup>18</sup> *Id.*, p. 362. Lettre du 24 mai 1773 au chevalier T.-G. de Lally-Tollendal.

figurer à côté d'une condamnation à mort. Donc le Parlement a jugé et condamné sur d'autres motifs. Donc il a jugé ce qui n'était pas de sa compétence. Donc le Parlement, par un même arrêt, a déclaré un homme innocent sur les chefs qu'il pouvait et devait connaître et l'a fait mettre à mort sur ceux qu'il ne pouvait ni ne devait connaître »<sup>19</sup>.

Le Conseil du Roi par arrêt du 16 juillet 1778 casse effectivement l'arrêt de 1766 et renvoie l'affaire devant le Parlement de Rouen : c'est la dernière joie de Voltaire qui mourra quatre jours plus tard<sup>20</sup>. On connaît le texte de la dernière des milliers de lettres qu'il a écrites ou dictées depuis Ferney, Paris et autres lieux : « Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle ; il embrasse bien tendrement M. de Lally ; il voit que le Roi est le défenseur de la justice ; il mourra content ».

Mais Lally voit alors se lever devant lui un nouvel adversaire, Jean-Jacques Duval d'Eprémèsnil né à Pondichéry en 1745 dans une famille de grands commis de la Compagnie des Indes, devenu l'un des héros de la lutte des parlementaires contre l'absolutisme royal : son oncle, alors gouverneur des Etablissements français aux Indes, avait été mis en cause par Lally : Duval va donc lutter contre la réhabilitation de Lally mais c'est l'occasion pour lui de s'en prendre aussi aux philosophes, à la Reine qui a protégé le jeune Lally. Il obtint la victoire des « Noirs » sur les « Bleus » qui sont partisans de la révision du procès. Le Parlement de Rouen par arrêt du 12 mai 1780 confirme en effet la condamnation de 1766. Une nouvelle décision du Conseil d'État renvoie l'affaire devant le Parlement de Dijon, tout acquis à la cause de Duval et l'arrêt du 23 août 1783 déclare une fois encore Lally coupable et « condamne la mémoire dudit Thomas-Arthur de Lally »<sup>21</sup>. Les parlementaires triomphent et le jeune Lally a perdu son combat... judiciaire, notamment grâce à Duval d'Eprémèsnil dont le destin croiera étrangement celui de Lally jusqu'à sa mort tragique.

C'est finalement le Roi lui-même qui réhabilite la mémoire de Lally en septembre 1786 après avoir décerné un brevet de colonel à son fils. Le jeune homme a acquis dans ce combat une grande popularité qui se manifesterait un peu plus tard : il est un symbole. Il éprouve aussi une immense reconnaissance pour le couple royal, auquel il restera attaché par un sentiment personnel qui explique en partie sa foi dans la monarchie, une monarchie réformée qu'il appelle de ses vœux.

---

<sup>19</sup> Carré (Henri), La révision du procès Lally (1778-1786), dans *Revue Historique*, 1903, p. 1-37 et Perrot (Pierre), L'affaire Lally-Tollendal. Le journal d'un juge, Paris, Klincksisk, 1976.

<sup>20</sup> Voltaire, Correspondance, t. XIII, Pléiade, 1993, p. 215. Lettre du 26 mai 1778 au chevalier T. Lally.

<sup>21</sup> L'audience est décrite dans A. Colombet : le Palais de justice de Dijon ancien Parlement de Bourgogne, Dijon, L'arche d'Or, s.d., p. 14-15. Le rapporteur était Villedieu de Torcy et la cour était présidée par le Premier président Legoux de Saint-Seine.



### III – Lally en révolution

Dès mars 1789, ayant démissionné de l'armée, il participe à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Dourdan ; il y affirme ses convictions : les trois ordres doivent se réconcilier ; le Tiers doit avoir une représentation égale à celle des deux autres ordres et la vérification du pouvoirs doit être faite en commun<sup>22</sup>.

Nommé secrétaire de l'assemblée électorale de la noblesse de Paris, il y retrouve son vieil ennemi Duval d'Eprêmesnil : il participe à la rédaction des cahiers de doléances et est élu député de la noblesse aux États Généraux : c'est en cette qualité qu'il participe à la procession d'ouverture le 4 mai à Versailles : il défile au milieu de son ordre, portant l'habit prescrit : « manteau d'étoffe noire, un parement d'étoffe d'or sur le manteau, veste et culottes noires, bas blancs, cravate de dentelle et chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV et l'épée ». Très vite, il prend ses distances avec la majorité des nobles : « ils ont trop peu calculé la marche des esprits, la force des choses et le caractère des hommes ». Dans son premier discours prononcé le 19 mai, il veut dépasser le blocage des Etats et convaincre la noblesse qu'elle fait fausse route lorsqu'elle ne fait appel qu'à l'autorité du Roi<sup>23</sup>. Ce n'est ni par la force, ni par un rappel de l'ancienne constitution du royaume qu'on pourra résoudre le conflit.

« Vous n'avez pas une loi générale, positive, un diplôme national et royal tout à la fois, une Grande Charte sur laquelle repose un ordre fixe et invariable... Définissez donc ce que vous entendez par Constitution et convenez au moins qu'on peut accorder quelque indulgence à ceux qui ne peuvent se préserver de quelques doutes sur l'existence de la nôtre. On parle sans cesse de se rallier à cette Constitution. Ah ! perdons de vue ce fantôme pour y substituer une réalité ! », c'est-à-dire une constitution moderne. Le 25 juin Lally est l'un des 47 nobles qui se joignent à ce qui est désormais « l'assemblée nationale ». Mais c'est en juillet qu'il est entraîné par le mouvement de l'histoire.

Le 13 juillet, il réclame avec force le rappel des ministres remerciés par le Roi : après la prise de la Bastille, il se rend à l'hôtel de ville avec une délégation de l'Assemblée nationale et y prononce un discours très applaudi : « C'était à cette même (place de) Grève que trente ans auparavant l'Ancien Régime avait bâillonné, décapité son père ». Mais, écrit Michelet,

---

<sup>22</sup> « Si vous ne doublez pas le tiers, il se décuplera ! », Notice sur le discours sur la vérification des pouvoirs (29 mai 1789), dans *Orateurs ... op. cit.*, p. 1316 et s. Cf. aussi Petitfils (Jean-Christian), Louis XVI, Paris, Perrin, 2005, p. 624.

<sup>23</sup> Notice sur Lally-Tollendal, dans *Orateurs ... op. cit.*, p. 1311-1316.

« son discours tant attendri n'était justement qu'une sorte d'amnistie de l'Ancien Régime, amnistie vraiment trop précipitée lorsqu'il tenait encore Paris tout enveloppés de troupes. L'attendrissement n'en gagna pas moins dans cette assemblée bourgeoise de l'hôtel de ville. « Le plus gras des hommes sensibles », comme on appelait Lally, fut couronné de fleurs, porté plutôt que conduit à la fenêtre, montré à la foule »<sup>24</sup>.

Pourtant, à l'assemblée, lorsque Lally a regretté avec émotion les conditions du meurtre du ministre Foulon et de Bertier de Sauvigny, intendant de la province d'Ile de France, il s'est attiré la réponse de Barnave : « Ce sang était il donc si pur ? ». Quelques jours plus tard, il est aux côtés du Roi lorsque ce dernier se rend à l'hôtel de ville où le commandant de la garde nationale Lafayette lui remet la cocarde tricolore : là encore Lally parle après le maire de Paris Bailly, il est acclamé par la foule. Mais voici comment Michelet raconte l'évènement : « Toujours éloquent mais trop sensible et pleureur » (Lally) avoua le chagrin du Roi, le besoin qu'il avait de consolation : « Etes vous satisfaits ? Le voilà, ce roi ! ». Ce « voilà » trois fois répété fit l'effet d'une triste paraphrase de l'Ecce homo<sup>25</sup>.

Et dans la nuit du 4 août, vers deux heures du matin, Lally intervient étrangement : « Et le Roi, messieurs, le Roi qui nous a convoqués après une si longue interruption de deux siècles, n'aura-t-il pas sa récompense ? Proclamons le le restaurateur de la liberté française »<sup>26</sup>. A cette heure tardive, il n'y eut guère d'opposition.

Élu membre du premier comité de Constitution, Lally va chercher à faire avancer ses idées : disciple de Montesquieu et de Burke avec lequel il correspond régulièrement, il rêve d'une monarchie à l'anglaise, d'où le terme d'« anglomanes » qui le désignera, lui et ses disciples : parmi eux, il y a Mounier, Malouet, Clermont-Tonnerre ; dans la salle des Menus Plaisirs aménagée pour accueillir l'assemblée, ils s'installeront au centre, entre les Patriotes et les « noirs » où siègent Duval d'Eprémesnil, l'abbé Maury et d'autres<sup>27</sup>.

Dans son discours le plus achevé, Lally défend les deux éléments qui, dans la future constitution devraient préserver un pouvoir suffisant du Roi : d'une part la sanction illimitée c'est-à-dire un droit de veto absolu sur les projets de lois votés par l'assemblée, d'autre part l'institution de deux chambres comme en Angleterre<sup>28</sup> alors que les « américains » prônaient une assemblée unique.

---

<sup>24</sup> Michelet (Jules), Histoire de la Révolution Française, Paris, Pléiade, 1952, t. I, p. 168 et s.

<sup>25</sup> *Id.*, p. 175.

<sup>26</sup> *Id.*, p. 191.

<sup>27</sup> Petitfils J.-C., *op. cit.*, p. 708-709. Sur les idées des monarchiens, Saint-Victor (Jacques de), La chute des aristocrates (1782-1792), La naissance de la droite, Paris, Perrin, 1992.

<sup>28</sup> *Orateurs ... op. cit.*, p. 376-377. Discours sur l'organisation du pouvoir législatif.

Il est intervenu aussi sur d'autres sujets comme la déclaration des droits de l'homme, souhaitant qu'elle fasse partie intégrante de la Constitution et s'adapte à « un peuple antique, immense, l'un des premiers du monde qui depuis quatorze cents ans s'est donné une forme de gouvernement qui, depuis huit siècles, obéit à la même dynastie, qui a chéri ce pouvoir lorsqu'il n'était tempéré que par les mœurs et qui va l'idolâtrer lorsqu'il sera réglé par les lois »<sup>29</sup>.

Mais le débat difficile qui va s'engager sur les propositions de Lally s'achèvera le 10 septembre par un vote en faveur de la Chambre unique : il n'y a que 89 voix en faveur du bicamérisme (849 pour une chambre unique, 122 absentions). Le lendemain, c'est le veto simplement suspensif qui est adopté par 673 voix contre 325 et 11 absentions ; Lally et plusieurs monarchiens démissionnent du comité de Constitution.

Dès lors Lally prend ses distances avec la Révolution : après les journées d'octobre qui ramènent le Roi aux Tuileries, il adresse sa démission de membre de l'assemblée ; le président en donne lecture le 2 novembre. Il quitte alors la France comme Mounier et d'autres. Il se retire à Lausanne et commence d'écrire ses souvenirs dans un « Mémoire ... ou seconde lettre à ses commettants » où il analyse avec finesse « l'échec » de « sa Révolution ». Lally est seul car, comme le remarque Jacques de Saint-Victor dans son essai sur la « naissance de la droite », « à Coblenz, les députés aristocrates de l'Assemblée ne sont pas reçus à bras ouverts »... on refuse surtout de recevoir les anciens monarchiens comme Lally que l'on considère « plus coupables que les jacobins ». C'est donc sur les bords du Léman que s'est installé provisoirement notre ancien député<sup>30</sup>.

Il revient à Paris en 1792, peut être pour aider le Roi et se trouve très vite rattrapé par les événements : il est emprisonné dès le 10 août à l'abbaye (plus de 2 500 personnes sont emprisonnées fin août) et il aurait peut être péri lors des massacres de septembre si on ne l'avait fait échapper et permis sa fuite en Angleterre où il va connaître un exil beaucoup plus long.

#### **IV - L'exil et ... le Royaume**

Paul Morand, dans ses « Voyages » a laissé un tableau très vivant de ces « purs de l'émigration qu'on retrouve dans les caricatures de Sayer et de Gilbray avec leurs grands corps ridicules mais si racés sous leurs habits fripés. Talleyrand boitillait, flanqué de Lauzin,

---

<sup>29</sup> *Orateurs ... op. cit.*, p. 353. Premier discours sur la déclaration.

<sup>30</sup> Saint-Victor (J. de), *op. cit.*, p. 251-252.

allant du club de Fox au café de Sheridan... Tandis que les plus riches s'installaient dans les environs de Piccadilly et de Mayfair, les ecclésiastiques habitaient Tottenham Court Road, aux confins de Soho »<sup>31</sup>.

Ces émigrés, peints et dépeints par madame Vigier-Lebrun<sup>32</sup>, sceptiques, cosmopolites, « ces Calonne, ces Lally-Tollendal, ces Malouet... restaient dans l'exil, insouciant et légers, pleins d'illusion : fabriquant pour vivre des chapeaux ou vendant du charbon... ils prenaient le thé chez les vieilles actrices comme M<sup>rs</sup> Siddons, critiquaient la dernière coiffure de la duchesse de Devonshire... et tenaient fort à être invités aux raouts de Lady Hetford ».

C'est bien ce monde qu'a connu Chateaubriand en exil, vivant « une vie solitaire, de haute misanthropie, d'émigré pauvre épris d'honneur »<sup>33</sup>. Il fréquente, lui aussi, les anglomanes, dînant tantôt chez Montlosier, tantôt chez Fontanes : les Mémoires d'Outre Tombe ont décrit de manière humoristique cette vie des émigrés de Londres : « A six heures du matin, on courait à une partie fine consistant en un premier déjeuner à la campagne... on changeait de toilette pour la promenade de Bond Street ou de Hyde Park. On se rhabillait pour dîner ... pour une soirée ou un raout. J'aurais préféré cent fois les galères »<sup>34</sup> ; mais il était des jours où il ne mangeait pas à sa faim !

Dans ces soirées, lui-même offrait du punch, lisait parfois des extraits d'« Atala » ou parlait de Shakespeare ou Milton dans une taverne de Southwalk au bord de la Tamise. L'abbé Delille est là aussi, que Lally et Malouet, inquiet de ne plus le voir, vont un jour chercher dans son logement : ils le trouvent au lit, empêché de s'habiller par sa « nièce » : il reçoit en effet six francs par vers de son libraire parisien et la dame ne le laisse sortir que lorsqu'il a produit son contingent de vers poétiques. Lally, lui vit principalement des subsides du gouvernement anglais en sa qualité de petit-fils d'officier irlandais : il continue d'écrire, parfois de manière anonyme, des ouvrages comme ces « mémoires concernant Marie-Antoinette archiduchesse d'Autriche et reine de France et sur plusieurs époques importantes de la révolution française » par Joseph Weber « frère de lait de Marie-Antoinette », personnage fictif probablement (Londres 1804-1809 en 3 volumes) ou la « Défense des émigrés français » paru en 1797 et qui connaît un grand succès. Lally a suivi les événements qui se déroulaient en France et notamment le procès du Roi : il s'est offert pour remplacer Target qui avait été choisi par le roi pour assurer sa défense mais Louis XVI a finalement

---

<sup>31</sup> Morand (Paul), Voyages, Paris, R. Laffont, Col. Bouquins, 2001, p. 418.

<sup>32</sup> Vigier-Lebrun (Louise-Elisabeth), Souvenirs. Notes et portraits, Paris, A. Fayard, s.d.

<sup>33</sup> Clément (Jean-Paul), Chateaubriand, Biographie morale et intellectuelle, Paris, Flammarion, 1988, p. 89.

<sup>34</sup> Morand P., *op. cit.*, p. 422.

préféré Malesherbes, alors âgé de 72 ans<sup>35</sup>. Il fera pourtant publier la plaidoirie qu'il aurait pu prononcer pour défendre « un roi destiné à être puni de ses vertus et à souffrir pour avoir voulu le bien »<sup>36</sup>.

Il a aussi appris l'exécution le 23 avril 1794 de son vieil adversaire Duval d'Eprémèsnil conduit à la guillotine sous les huées de la foule dans la même charrette que le Chapelier<sup>37</sup>. Lally ne reviendra en France que sous le Consulat et se fixe à Bordeaux. Mais il se tient désormais à l'écart de la vie publique ; il croit encore à un retour de ses chers Bourbon dans une monarchie à l'anglaise. Et le 3 mai 1814, ses vœux sont enfin exaucés : le vieux monarque fait son entrée dans sa capitale entouré de son frère le Comté d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, l'orpheline du Temple<sup>38</sup>.

Pourtant Louis XVIII doit bientôt reprendre le chemin de l'exil après le retour de l'Aigle. Lally l'accompagne alors à Gand et fait partie de la petite cour qui entoure le Roi à l'hôtel d'Hanne Steenhuyse, 47 Veldstraat ; la belle salle de bal sert de salle d'audience pendant presque trois mois et les fidèles comme Lally ne sont pas si nombreux à Gand. On y maintient « l'invariable étiquette des Tuileries »<sup>39</sup>. Enfin, c'est le retour définitif du vieux Roi et pour Lally, le temps de la reconnaissance alors qu'il est âgé de 64 ans. Le roi le nomme ministre d'Etat, puis membre de la Chambre des Pairs, cette chambre haute dont il a si souvent défendu le principe et que la Charte constitutionnelle de 1814 a enfin reconnue<sup>40</sup>. On y trouvait, écrit M. Berthier de Sauvigny « les sédiments stratifiés de tous les systèmes politiques qu'avaient tour à tour essayés et rejetés, la France depuis un quart de siècle : grands noms de l'Ancien Régime, émigrés vendéens et conspirateurs royalistes, républicains modérés du Directoire, etc. avec le souci de mêler les illustrations de la France nouvelle à celle de l'ancienne monarchie » : dans cet inventaire Lally occupait une place originale<sup>41</sup>.

Il obtient aussi le titre de marquis et il est reçu dès 1816 en son sein par l'Académie Française, ce qui n'est pas choquant lorsqu'on relit ses discours écrits dans cette belle langue qu'utilisent souvent les orateurs de ce temps. Il y occupe le fauteuil 31, disponible après l'exclusion d'un académicien régicide, un certain abbé Sieyès ! On le croise encore dans les salons comme celui de Madame Récamier, connue pour « recevoir chez elle des personnes

---

<sup>35</sup> Petitfils J.-C., *op. cit.*, p. 915.

<sup>36</sup> Plaidoyer du comte de Lally-Tollendal pour Louis XVI, Londres, Ebinsley.

<sup>37</sup> Notice sur Duval d'Eprémèsnil dans *Orateurs ... op. cit.*, p. 1300-1304.

<sup>38</sup> Berthier de Sauvigny (Guillaume), *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, p. 103.

<sup>39</sup> *Id.*, p. 288.

<sup>40</sup> Bodineau (Pierre) et Verpeaux (Michel), *Histoire constitutionnelle de la France*, Paris, PUF, 3<sup>e</sup> édition, 2004, p. 50 et s.

<sup>41</sup> Berthier de Sauvigny G., *op. cit.*, p. 428 et s. Lally est aussi chevalier commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit et grand-officier de la Légion d'honneur.

d'apparence politique très diverse ». Lally y rencontre Benjamin Constant, le duc de la Rochefoucaud-Doudeauville et tous discutent « avec un calme au moins apparent » (Delicluze dans ses souvenirs)<sup>42</sup>. Madame Récamier disposait des cercles de sièges et formait des groupes d'invités liés par des goûts communs ; Lamartine se moquait de l'atmosphère « compassée » qui lui faisait penser à « une académie qui tiendrait séance dans un monastère »<sup>43</sup>.

A la Chambre des Pairs, il intervient encore parfois dans le silence qui entoure un personnage sorti d'un lointain passé mais qui n'a jamais transigé avec l'idée royale. La providence lui épargnera d'assister à la chute des Bourbon puisqu'il meurt à 80 ans le 11 mars 1830. Quelques jours plus tôt, les chambres ont écouté le discours du trône, un discours menaçant ; les journées de juillet ne sont pas loin.

Quelle image gardaient de lui ceux qui suivirent sa pompe funèbre en ce jour de printemps ? Celle de l'adolescent hagard découvrant à la fois ses origines et les flaquas de sang de la place de Grève<sup>44</sup> ? Celle du jeune homme reçu à Versailles et devenu à la fois l'acteur et le symbole d'un combat dont il n'était plus l'enjeu ? Celle du député acclamé par la foule parisienne au lendemain de la prise de la Bastille, celle de l'émigré à la plume redoutable ou celle du vieil aristocrate chargé d'honneur des dernières années ? « Orateur joufflu et belle conscience » : avait résumé cruellement Chateaubriand<sup>45</sup>. Méritait-il les critiques sévères de Michelet pour « l'éloquent, le bon, le sensible, le pleurnicheur Lally qui n'écrivit qu'avec des larmes et vécut le mouchoir à la main ... le plus inconséquent des hommes sensibles ... qui nuisit à son roi qu'il adorait ». Et la critique se fait accusation : « Oui, le même homme qui consacra une moitié de sa vie à réhabiliter son père donna le reste à l'œuvre impie, parricide, de tuer sa mère, la France... (lui) et les autres pleureurs ont fomenté contre nous la croisade des peuples et des rois ... les Necker, les Lally furent des simples, des niais, mais dans cette niaiserie, il y avait corruption... »<sup>46</sup>.

Propos excessif comme souvent chez Michelet ! Il y a pourtant une constante dans la longue vie de Lally-Tollendal fils : la fidélité. Fidélité à la mémoire d'un père qu'il n'a même pas connu et qui ne l'avait pas reconnu, fidélité à un roi qui l'a aidé dans son combat, fidélité à une idée et à un système dans lequel il voyait l'occasion de perpétuer une monarchie

---

<sup>42</sup> Martin-Fugier (Anne), *la vie élégante ou la formation du Tout Paris (1815-1848)*, Paris, Fayard, Point histoire, 1990, p. 184.

<sup>43</sup> *Sur les salons de M<sup>me</sup> Récamier*, Herriot (Edouard), Madame Récamier et ses amis, Paris, Gallimard, NRF, 1934.

<sup>44</sup> « Plût à Dieu que le chevalier de la Barre eut laissé un fils qui eût vengé ainsi l'assassinat juridique qui a fait périr son père ! » (Voltaire, *Correspondance*, *op. cit.*, t. XII, p. 809. Lettre à F. J. de Chastellux 6 mai 1776).

<sup>45</sup> Clément (Jean-Paul), *Chateaubriand. Des illusions contre des souvenirs*, Paris, Gallimard, 2003, p. 48.

<sup>46</sup> Michelet (Jules), *Histoire de la Révolution*, *op. cit.*, t. I, p. 438-439.

régénérée dans une France fraternelle, celle qu'il avait vu vibrer dans les premiers mois de la Révolution. Or la fidélité, c'est parfois ce qui donne un sens au destin d'un homme.

## Bibliographie

- BERTHIER DE SAUVIGNY (Guillaume), *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955.
- BIDULPH (Colonel John), *Dupleix*, London White & Co, 1910.
- BODINEAU (Pierre) et VERPEAUX (Michel), *Histoire constitutionnelle de la France*, Paris, PUF, 3<sup>e</sup> édition, 2005.
- CARRÉ (Henri), *La révision du procès Lally (1778-1786)*, dans *Revue Historique*, 1903, p. 1-37.
- CLÉMENT (Jean-Paul), *Chateaubriand, Biographie morale et intellectuelle*, Paris, Flammarion, 1988.
- CLÉMENT (Jean-Paul), *Chateaubriand : Des illusions contre des souvenirs*, Paris, Gallimard, 2003.
- COLOMBERT (Albert), *Le Palais de justice de Dijon ancien Parlement de Bourgogne*, Dijon, L'arche d'Or, s.d.
- CRAVERI (Bernadette), *Madame de Deffand et son monde*, Paris, Seuil Points, 1987.
- FURET (François) et HALEVY (Ran), *Orateurs de la Révolution Française, I, Les Constituants*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1989.
- GARNOT (Benoît) (direction de), *L'erreur judiciaire de Jeanne d'Arc à Roland Agret*, Imago, 2004.
- GOURDON DE GENOUILLAC (H.), *Paris à travers les siècles*, Paris, Roy, 1882, t. V.
- HAUDRERE (Philippe) et Le BOUËDEC (Gérard), *La Compagnie des Indes*, Tours Ouest-France, 2001.
- HERRIOT (Edouard), *Madame Récamier et ses amis*, Paris, Gallimard NRF, 1934.
- LESCURE, *Correspondance complète de la marquise du Deffand avec ses amis ... classée dans l'ordre chronologique - précédée d'une histoire de sa vie, de son salon et de ses amis*, Paris, 1865, 2 vol., Statkine Reprints, Genève, 1971.
- MARTIN-FUGIER (Anne), *La vie élégante ou la formation du Tout Paris (1815-1848)*, Paris, Fayard, Points histoire, 1990.
- MARTINEAU (Alain), *Dupleix et l'Inde française*, Paris, 1925-1927, 4 volumes.
- MICHELET (Jules), *Histoire de France*, Paris, Jean de Bonot, 1979, t. 18 et 19.
- MICHELET (Jules), *Histoire de la Révolution française*, Paris, Pléiade, t. I, 1952.



MORAND (Paul), *Voyages*, Paris, R. Laffont, Col. Bouquins, 2001.

ORIEUX (Jean), *Voltaire ou la royauté de l'esprit*, Paris, Flammarion, 1966.

PERROT (Pierre), *L'affaire Lally-Tollendal. Le journal d'un juge*, Paris, Klincksisk, 1976.

PETITFILS (Jean-Christian), *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005.

TOCQUEVILLE (Alexis de), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, Col. Idées, 1967.

VIGIER-LEBRUN (Louise-Elisabeth), *Souvenirs. Notes et portraits*, Paris, A. Fayard, s.d.

VIGUERIE (Jean de), *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières (1715-1789)*, Paris, R. Laffont, Col. Bouquins, 1995.

VOLTAIRE, *Correspondance*, t. VIII à XIII, Paris, Pléiade, 1983-1993.